



DOSSIER INSCRIPTION Périscolaire et cantine

Chers Parents,

Voici les modalités d'inscription à la cantine et au périscolaire pour l'année 2022-2023.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la commune à partir du 30 mai.

charleval-en-provence.org

Le dépôt des dossiers d'inscription se fera entre le 6 juin et le 15 juin 2022.

Aussi, nous vous demandons de respecter la procédure suivante :

TOUS les dossiers, périscolaire et cantine, seront à déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire.

Les dossiers incomplets ne seront pas validés.

Un dossier unique d'inscription comprenant :

CANTINE ET PERISCOLAIRE

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance
- Avoir lu le règlement intérieur de la cantine et/ou du périscolaire
- Une copie des vaccinations obligatoire en mentionnant le nom de l'enfant
- Une attestation CAF indiquant le numéro d'allocataire
- Un justificatif d'impôt sur les revenus (déclaration 2021 sur les revenus de l'année 2020) des deux parents (sauf décision de justice jointe). Ce document est disponible en ligne, à partir de votre espace fiscal, sur le site www.impots.gouv.fr
- Le jugement de divorce pour les parents séparés

Pour votre réservation cantine et/ou périscolaire de septembre et octobre 2022 :

Les réservations et paiements se feront via le portail famille de la commune du 25 au 30 août 2022.
Un mail de rappel vous sera envoyé quelques jours avant les dates de réservation.

Précisions périscolaires : L'accueil des enfants se fera en fonction des réservations et des places disponibles.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Nous vous rappelons que l'inscription d'une année sur l'autre n'est pas systématique.

Nous souhaitons ainsi répondre au mieux à vos attentes et restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.